

FOCUS

↳ [Infographie pHARe](#)↳ [« Non au harcèlement »](#)↳ [Cahier d'activités
« Non au harcèlement »](#)↳ [Cybermalveillance :
assistance et prévention
en sécurité numérique](#)

Agir contre le cyberharcèlement : le programme pHARe

Le cyberharcèlement est souvent révélateur d'une situation plus globale et complexe de harcèlement. L'utilisation du numérique intensifie les effets sur les victimes mais ces situations trouvent généralement leur origine dans la vie réelle.

Afin de mieux prendre en charge les victimes et les harceleurs, le projet d'établissement devra fixer les lignes directrices et les procédures destinées à la **prévention**, à la **détection** et au **traitement** des faits de harcèlement en équipe pluridisciplinaire.

Le **programme pHARe** permet aux établissements de lutter contre le harcèlement en mobilisant l'ensemble des professionnels et des personnels et en associant les parents et les partenaires. Des réponses et des actions concertées pourront ainsi être mises en place :

- Pour les élèves, que ceux-ci soient harceleurs, victimes ou témoins.
- Pour accompagner les parents à la prise en main des outils de prévention (mise en place d'ateliers par exemple).

Le collègue peut également inciter les élèves à s'engager dans la **prévention** du harcèlement en mettant en place des **ambassadeurs contre le harcèlement**. Ce dispositif permet de leur donner un rôle social et de les rendre citoyens responsables pour contribuer à prévenir les situations de harcèlement en développant des compétences psycho-sociales telles que :

- Veiller à la qualité des relations interpersonnelles.
- Être responsable.
- Prendre les initiatives qu'il faut pour soutenir, aider.
- Consoler les victimes.
- Raisonner ceux qui sont auteurs de harcèlement.

Pour trouver de l'aide face aux situations de cyberharcèlement, les élèves peuvent également être invités à télécharger l'application « 3018 » ou à appeler le **3018** (appel gratuit).

Les professionnels peuvent utiliser l'outil de diagnostic du site cybermalveillance.gouv.fr pour trouver des conseils techniques et juridiques.

Pour aller plus loin

↳ [Non au harcèlement
\(D.S.D.E.N 87\)](#)↳ [E-Enfance : prévention
des dangers d'Internet](#)↳ [Les enfants, les écrans
et le numérique](#)↳ [Le harcèlement scolaire
devient un délit](#)↳ [« Non au harcèlement »](#)

SYNTHÈSE

Les technologies numériques amplifient les effets du harcèlement chez les élèves et peuvent conduire ces derniers à des situations d'isolement et de mal-être. Le cyberharcèlement n'est pas une fatalité et le programme pHARe est un des outils à disposition des établissements pour favoriser un climat scolaire respectueux de tous.

TEXTES OFFICIELS

Liens avec le référentiel de compétences enseignants

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

Liens avec le référentiel des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.
- Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.